

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
CANTON DE LA FERTE-BERNARD
COMMUNE DE CORMES**

Conseil municipal du 2 octobre 2014- convocation 23 septembre 2014

PRESENTS: MRS OZANGE, TORCHE, TOURNAT, ALBERT, CHAUVEL, GERVAIS, PICHER, CHEVEE, LAMBERT, BLIN, MAINFRAY, MMES CRUCHET-GIRARD, LUBINEAU

ABSENTS EXCUSES : M. GOUHIER, M.LEBRAY (ayant donné pouvoir à M. Pierre OZANGE).

Secrétaire de séance : MME LUBINEAU

Délibération Convention entre la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise et la Commune de Cormes relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les termes de la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme par les services de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, convention devant être signée par la Communauté de Communes et la Commune, compte tenu de la fin de prise en charge par les services de l'Etat, de l'instruction des autorisations d'urbanisme, pour toutes les communes dotées d'un document d'urbanisme opposable, à partir du 1^{er} juillet 2015. Après consultation et délibération le conseil municipal approuve cette convention en apportant des modifications sur deux articles :

Article 8 : « Dans le cas où la gratuité serait remise en question et qu'un système de facturation serait mis en place, nous dénoncerons la convention ».

Article 10 : « La présente convention pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties à l'issue d'un préavis de trois (3) mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception ».

Le démarrage de cette convention est fixé au 1^{er} décembre 2014.

Délibération création poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à raison de 35H/semaine, à compter du 26 janvier 2015, suite au départ de Madame Clotilde ROUFFORT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ de Madame Clotilde ROUFFORT, au 31 janvier 2015. A cet effet, un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, à raison de 35H/semaine doit être créé, à compter du 26 janvier 2015. Après consultation et délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité la création de ce poste.

Délibérations décisions modificatives.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de couvrir les dépenses aux chapitres 14, 65, 67, il est nécessaire de transférer 4 962.99€ entre les comptes suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Compte	Montant	Compte	Montant
61523 « Voies et réseaux »	- 4 962.99€	7391178 « Prélèvement auto entrepreneur »	+ 37.00€
		673 « Rbt CAE GRENECHE »	+ 1 737.27€
		673 « Rbt CA DODIN	+ 3 143.72€
		65748203 « Subvention lycée st Gabriel »	+ 15.00€
		6574810 »subvention comice agricole 2013 »	+ 30.00€

Le conseil municipal après consultation approuve les décisions modificatives présentées.

Vente de la remorque Massey Ferguson.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'annonce parue dans le bon coin Monsieur ROUYER, de l'Entreprise TECHMAGRI, 2 Grande Rue, 10140 AMANCE, s'est porté acquéreur pour la somme de 900€. Le conseil municipal après consultation et délibération, accepte la vente de la remorque au prix de 900€ et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Questions diverses.

*Annulation et remplacement du Banquet des Laboueurs

Suite à la demande d'une grande majorité du Club de Générations Mouvement de Cormes (Aînés Ruraux), le banquet dit « des Laboueurs » de février 2015 sera supprimé et remplacé par un repas communal le 11 novembre de chaque année, à partir de 2015.

Comme par le passé, les personnes de plus de 65 ans habitants Cormes, le personnel de la commune et l'association des Joyeux Cliquards seront invités gratuitement à ce repas.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce changement de date.